



## Litige suite installation d'une cuisine

Par **jachusa**, le **20/01/2008 à 16:38**

Ma fille a acheté une cuisine HYGIENA et a demandé à ce qu'elle soit installée par un poseur de cette société. Elle a tout payé comptant, même la pose qui se monte à 1800 euros pour une cuisine de 10m2 sans éléments hauts, ce que je trouve beaucoup trop cher.

Le poseur est venu le 12 décembre, et il y a eu de nombreuses malfaçons (poignées

montées de travers, angles mal coupés ect....) Logiquement, ces malfaçons doivent être réparées.

Seulement ou je ne suis absolument pas d'accord c'est sur les délais de pose, à savoir que nous sommes le 20 janvier et que la cuisine n'est toujours pas finie d'installer. Plus d'un mois en chantier..... pour un prix exorbitant.

Que puis-je faire pour obtenir un dédommagement, celà étant inadmissible.

Merci pour vos conseils.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/01/2008 à 15:50**

Bonjour,

Adressez vous à votre assistance juridique (peut être contractée avec assurance logement, voiture ou carte bleue). Elle pourra diligenter un expert amiable qui chiffrera les désordres.

A défaut, saisissez le Juge des référés pour désigner un expert ou faites réaliser un constat d'huissier.

Cordialement,

